

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

à 18h00

N°ordre 29
N° identifiant 2022-0224

Titre Signature d'une convention avec le réseau francophone des villes amies des aînés pour l'octroi d'une subvention

Rapporteur(s) Mme Laurence DAURY REIG
Date de la convocation 26/09/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Convention 2022 subvention
Formulaire Appel de fonds 1er versement

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation Direction Grand âge et autonomie
------------------	---

La Ville de Poitiers a adhéré au réseau Français des Villes amies des aînés en fin d'année 2021. La démarche Ville amie des aînés a été engagée dès le premier semestre 2022. Dans ce cadre, un état des lieux et un diagnostic participatif des dispositifs existants doivent être menés. Ceux-ci seront réalisés par un cabinet prestataire.

Le Centre communal d'action social (CCAS), qui assure le suivi de la démarche, a postulé au Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors du réseau francophone des Villes amies des aînés afin d'obtenir un financement. Une subvention de 10 000 € a été accordée. Une convention définie les modalités de cette participation financière et les engagements de chaque partie.

Cependant, la subvention ne peut être versée qu'à l'établissement membre du réseau, à savoir la Ville de Poitiers. Ainsi, la convention financière afférente doit être signée par Madame la Maire ou son représentant. Toutefois, afin que le CCAS puisse continuer de porter cette démarche, les 10 000 € octroyés par le fond d'appui pour des territoires innovants seniors seront transmis au CCAS par le moyen d'une subvention.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'accepter la subvention de 10 000 €**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention financière avec le réseau français des Villes amies des aînés**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 10 000 € au CCAS de Poitiers**
- **d'imputer cette dépense, soit 10 000 €, à l'article 657362 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions